

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le jeudi 10 février à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 04 février 2022, s'est réuni en mairie dans la salle René DASSÉ, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 04 février 2022
Nombre de présents	26	
Nombre de pouvoirs	9	Date de l'affichage : 15 février 2022
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, Mme Martine ERIDIA, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, Mme Axelle VERDIERE BARGAOU, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO.

ABSENTS ET EXCUSES : M. Guillaume LAUSSU, M. Alexis ARRAS, Mme Aline DUZERT, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, Mme Marylène DESTANDAU, Mme Fanny MESPLET, M. Bruno JANOT, Mme Géraldine MADOUNARI.

POUVOIRS :

M. Guillaume LAUSSU a donné pouvoir à M. Grégory RENDE,
M. Alexis ARRAS a donné pouvoir à M. Julien RELAUX,
Mme Aline DUZERT a donné pouvoir à Mme Marylène HENAULT,
M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Martine ERIDIA,
Mme Carine BROUSTAUT a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,
Mme Marylène DESTANDAU a donné pouvoir à Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON,
Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,
M. Bruno JANOT a donné pouvoir à M. Yves LOUME,
Mme Géraldine MADOUNARI a donné pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Amine BENALIA BROUCH.

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2021 EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

En application de la loi du 04 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants sont tenus de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Au-delà de l'état des lieux, il doit également comporter « un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et décrit les orientations pluriannuelles. »

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-1-2 et D2311-16,

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et notamment les articles 61 et 77,

VU le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE DU 2 FEVRIER 2022.

CONSIDERANT que le rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes doit être présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire,

CONSIDERANT que le rapport comparé femmes hommes fera l'objet d'une présentation lors de la prochaine séance du Comité Technique.

SUR PROPOSITION DE Mme HENAUPT Marylène, Adjointe au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, tel que joint en annexe, préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2022.

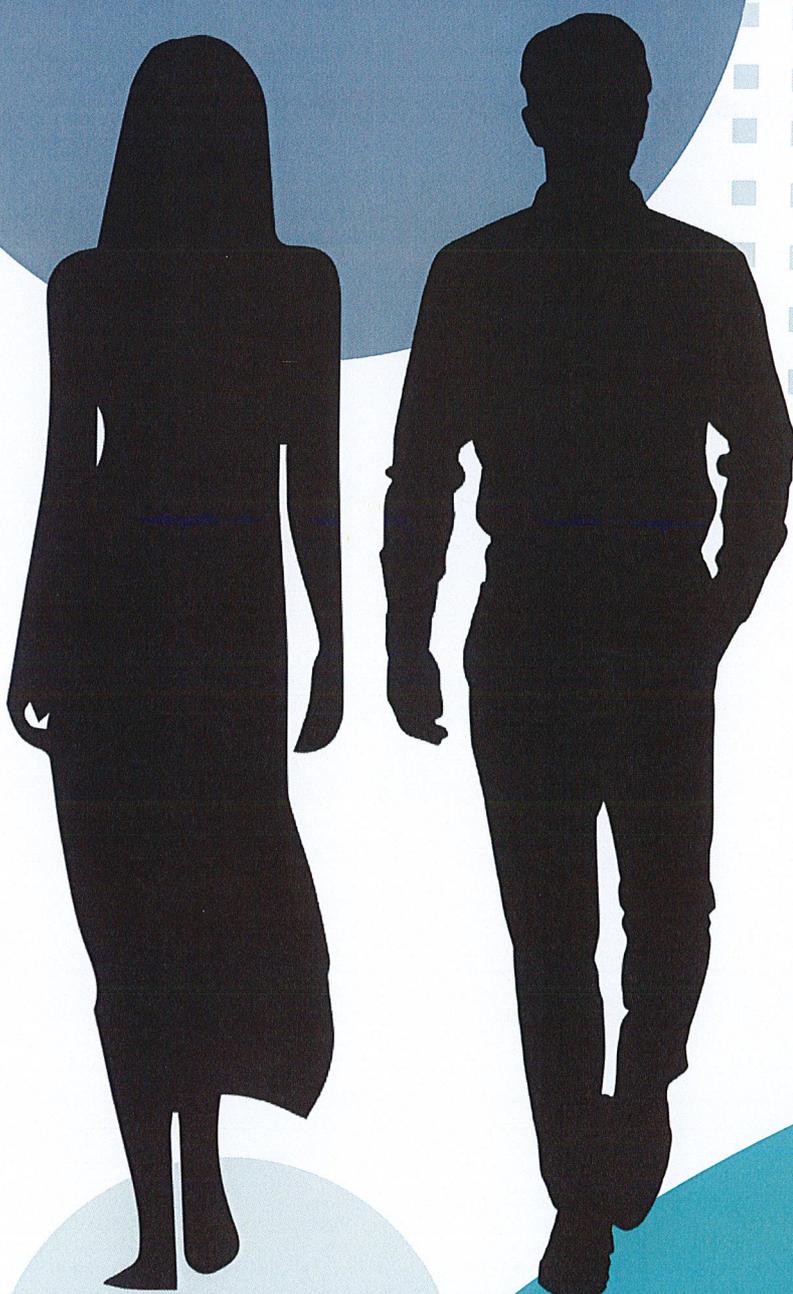
**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibus - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Report sur la situation
en matière d'égalité professionnelle
entre les femmes et les hommes
pour l'année 2021



VILLE D

Dax

Sommaire

1- Objet du rapport

2- Les ressources humaines de la ville de Dax

3- Les données relatives à la population du territoire de Dax

I- Objet du rapport

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes réaffirme le rôle des collectivités territoriales pour atteindre une égalité effective.

L'article 61 prévoit notamment que chaque collectivité et EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants présente dorénavant, chaque année à l'assemblée délibérante, en amont des discussions budgétaires, **un rapport sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.**

Le rapport comporte deux volets :
· le premier est dédié aux ressources humaines et à la situation en matière d'égalité professionnelle dans la collectivité,
· le second porte sur les données relatives à la population du territoire, sur les plans familial et socio-professionnel.

La loi ne prévoit pas que la présentation du rapport donne lieu à un débat ou un vote du Conseil, toutefois une

délibération spécifique de l'organe délibérant de la collectivité permet d'attester de la présentation effective du présent rapport.

Les informations relatives aux ressources humaines de la ville de Dax contenues dans le présent rapport, font l'objet d'une présentation en comité technique. Les textes prévoient en effet la présentation d'un **rapport annuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** aux représentants du personnel, dans le cadre du dialogue social.

Le rapport sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sert d'appui au comité de pilotage chargé du suivi du plan d'actions sur l'égalité professionnelle hommes-femmes, adopté par délibération du Conseil municipal le 8 novembre 2021.

2- Les ressources humaines de la ville de Dax

Pour la présentation des caractéristiques des ressources humaines de DAX, l'effectif étudié prend en considération les agents présents au 31 décembre 2021, tous modes de recrutement confondus.

Etat des lieux des ressources humaines de la ville de Dax en 2021

Effectif complet par statut, à la date du 31 décembre 2021

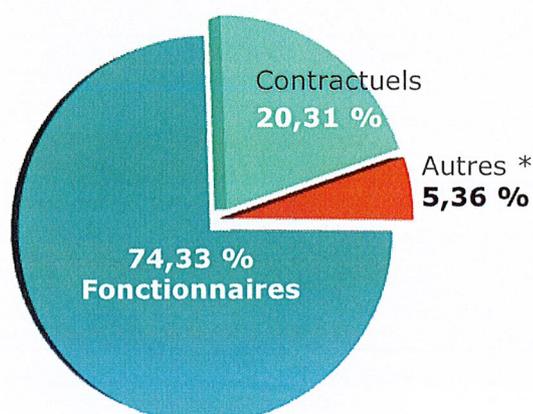
Il s'agit d'une « photo » de la structure de l'effectif en fin d'année, période à laquelle les agents saisonniers qui ne sont pas des agents permanents et font fluctuer le volume global de l'effectif, ne sont pas présents.

Répartition des effectifs par statut

	2021	2020	2019
Fonctionnaires	357	374	437
Contractuels	91	74	70
EFFECTIF TOTAL	448	448	507
<i>Dont agents en disponibilité ou détachés vers d'autres collectivités ou en congé parental</i>	24	24	17
Effectif des agents en activité au 31/12/2021	424	424	490

L'effectif est stable, la proportion de fonctionnaires diminue tandis que celles des contractuels augmente. Cette situation s'explique par le fait que les postes laissés vacants par les départs en retraite sont pourvus par un premier temps par voie contractuelle.

Répartition en pourcentage des effectifs par statut



L'effectif compte 80 % de fonctionnaires contre 20 % de contractuels.

La part des fonctionnaires était de 83 % fin 2021.

5,36 % des fonctionnaires sont en disponibilité, en congé parental ou détachés dans d'autres collectivités.

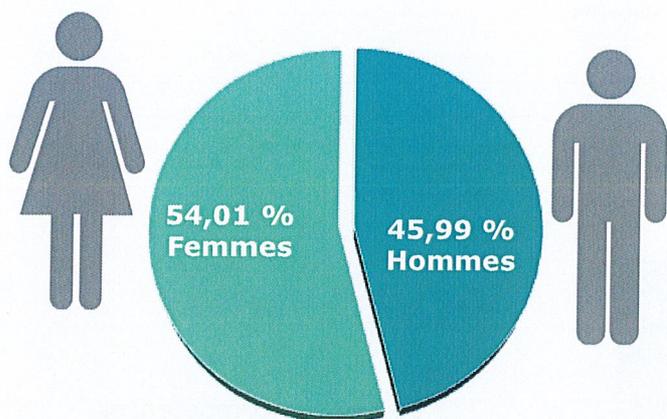
* Agents en disponibilité ou détachés vers d'autres collectivités

Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20220211-20220210-14-DE
Date de télétransmission : 14/02/2022
Date de réception préfecture : 14/02/2022

Effectif par statut et par sexe des agents en activité au 31 décembre 2021

Répartition des effectifs par statut et par sexe

	Hommes	Femmes	Ensemble
Fonctionnaires	165	168	333
Contractuels	30	61	91
Effectif total	195	229	424
Part d'hommes et de femmes	45,99 %	54,01 %	



La répartition femme-homme est désormais légèrement déséquilibrée, en faveur des femmes. Le taux de féminisation global des emplois augmente : 54% contre 51% en 2020.

Le taux reste toutefois inférieur au taux moyen national (61,3% en 2019).

Cette situation s'explique par l'importance du pôle technique de la ville, avec ses services parcs et jardins et bâtiment qui emploient essentiellement des hommes.

Part des femmes dans la fonction publique au 31 décembre 2019

Fonction publique d'Etat



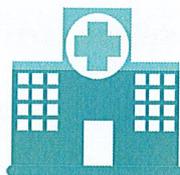
56,6 %
de femmes

Fonction publique territoriale



61,3 %
de femmes

Fonction publique hospitalière



78 %
de femmes

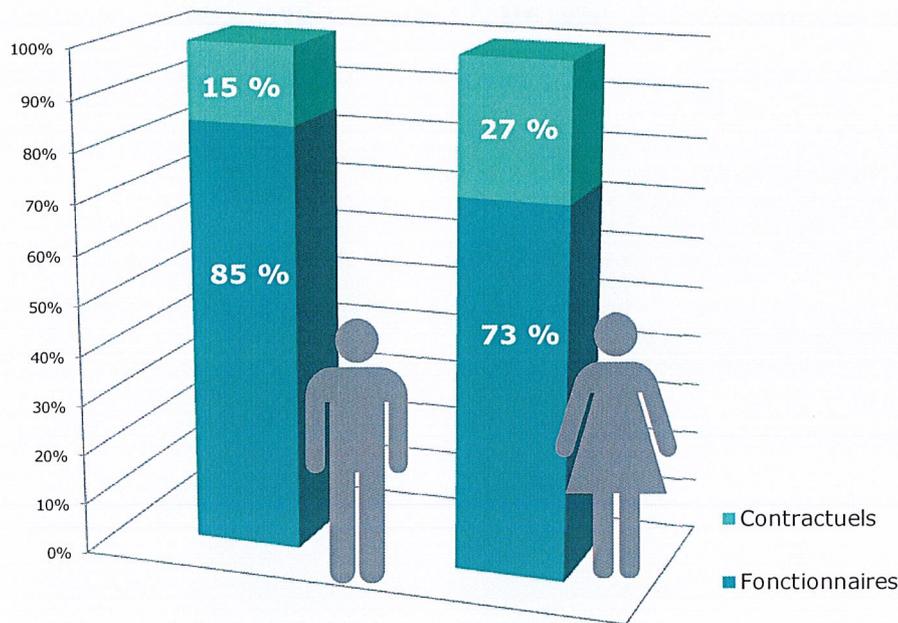
Ensemble



62,7 %
de femmes

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAPP - SDessi.

Statut des postes occupés par les hommes et les femmes



L'emploi contractuel prend plus d'importance et il concerne deux fois plus les femmes que les hommes. En plus des remplacements des fonctionnaires absents (pour maladie et disponibilité), les recrutements contractuels des femmes concernent les activités périscolaires et culturelles.

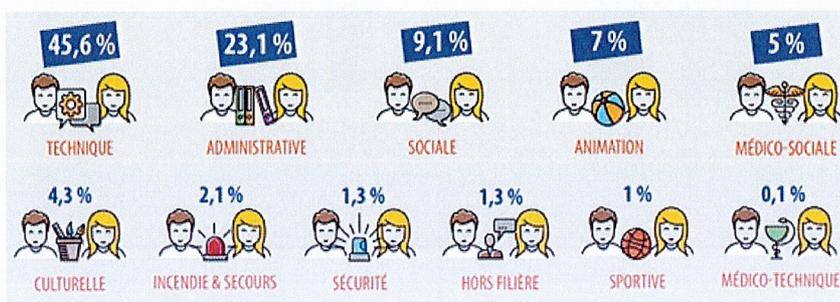
Effectif par filières d'emploi

Répartition de l'effectif par filières d'emploi

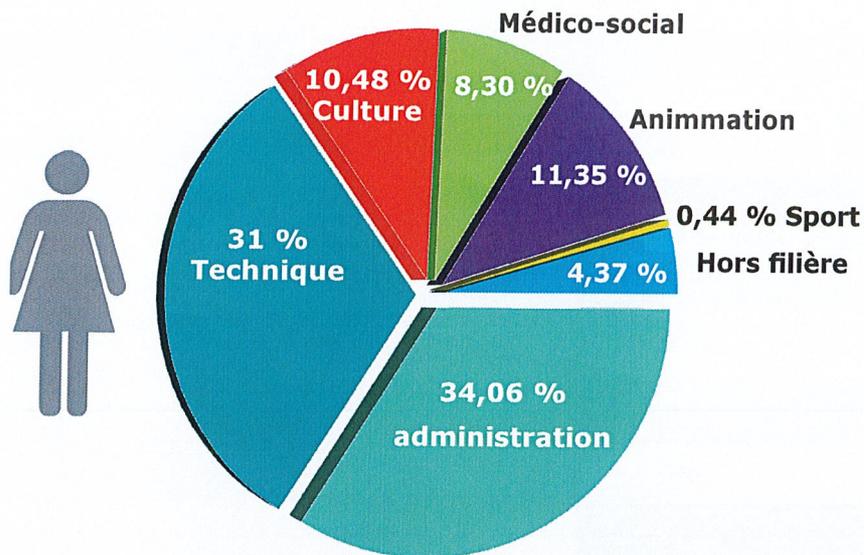
Filières	Femmes	Hommes	Part de l'effectif par filière
Administrative	78	11	20,99 %
Technique	71	124	45,99 %
Culturelle	24	23	11,08 %
Médico-sociale	19	/	4,48 %
Animation	26	14	9,43 %
Sportive	1	3	0,94 %
Police	/	16	3,77 %
Hors filière	10	4	3,30 %
TOTAL	229	195	

De par ses compétences, la ville de Dax compte une grande variété de métiers. Ainsi, 7 des 8 filières de la fonction publique territoriale y sont représentées. Les filières technique et administrative sont dominantes, comme au niveau national.

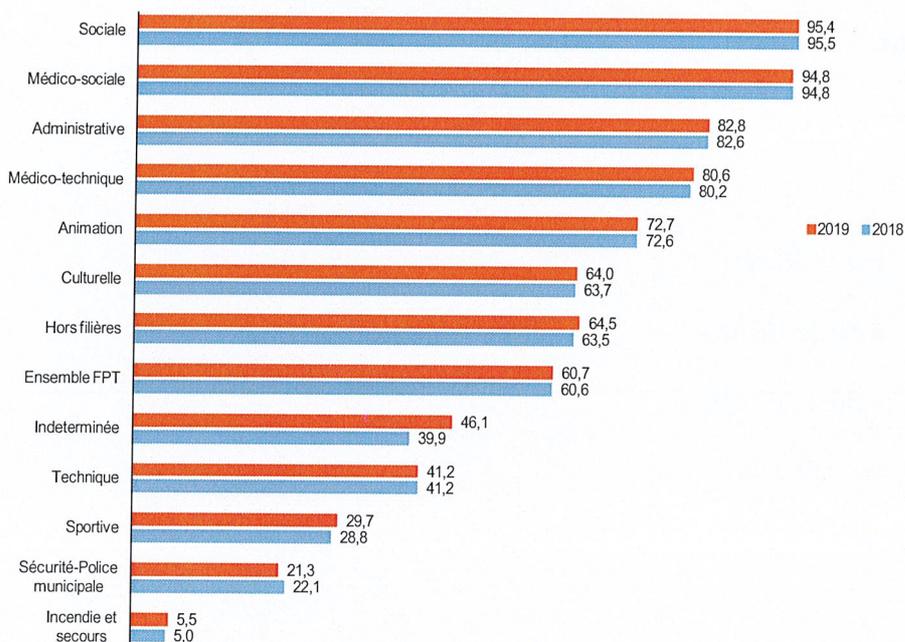
Répartition des agents de la fonction publique territoriale par filière au 31 décembre 2017



Répartition de l'effectif féminin par filières



Part des femmes par filières d'emploi dans la FPT au 31 décembre 2019 (en %)



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDess.

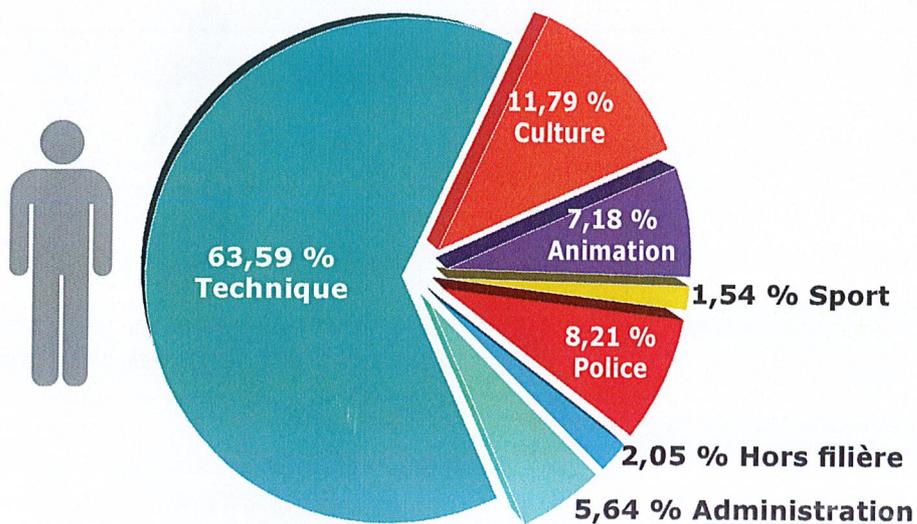
En premier lieu la filière technique concerne 46% des postes, et 63,6% de l'effectif masculin.

La filière administrative concerne 21% des postes, et 34% des femmes.

La filière culturelle est celle qui présente le plus de mixité, avec autant d'hommes que de femmes.

A Dax, il n'y a aucune femme dans la filière police, et aucun homme dans la filière médico-sociale (Atsem et assistants socio-éducatifs).

Répartition de l'effectif masculin par filières

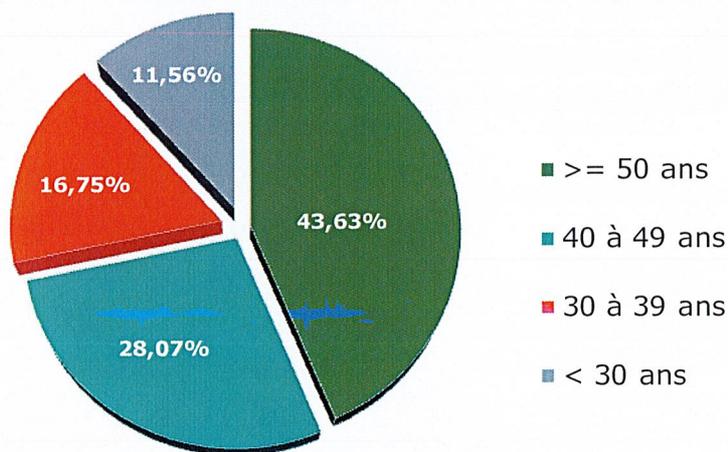


Effectif par tranches d'âge

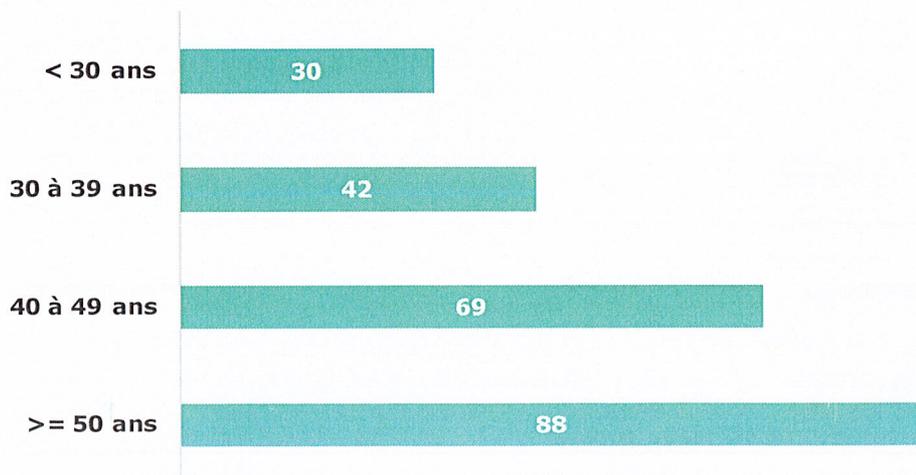
Répartition de l'effectif par tranches d'âge

	Femmes	Hommes	Ensemble
>= 50 ans	88	97	185
de 40 à 49 ans	69	50	119
30 à 39 ans	42	29	71
< 30 ans	30	19	49
Total effectifs	229	195	424

Répartition des agents par classe d'âge

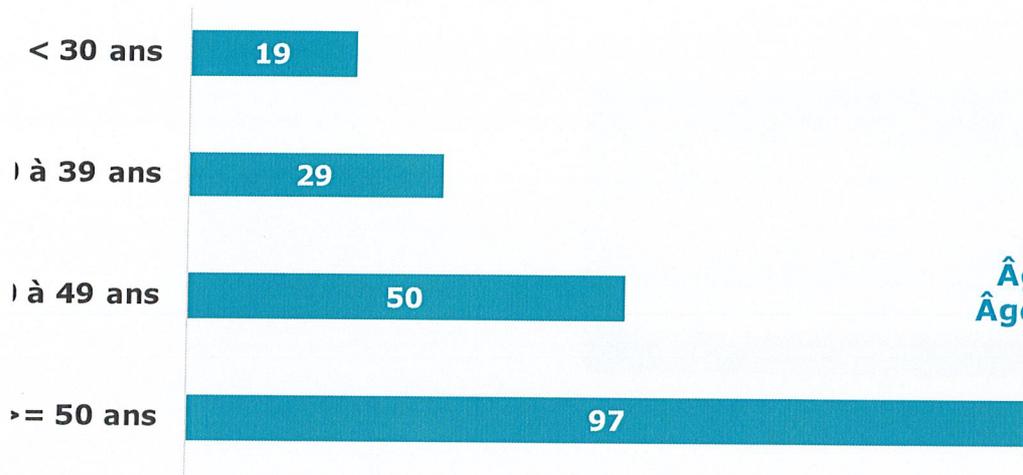


Répartition des femmes par classes d'âge



Âge moyen femmes : 45 ans
Âge médian femmes : 47 ans

Répartition des hommes par classes d'âge



Âge moyen hommes : 47 ans
Âge médian hommes : 49,5 ans

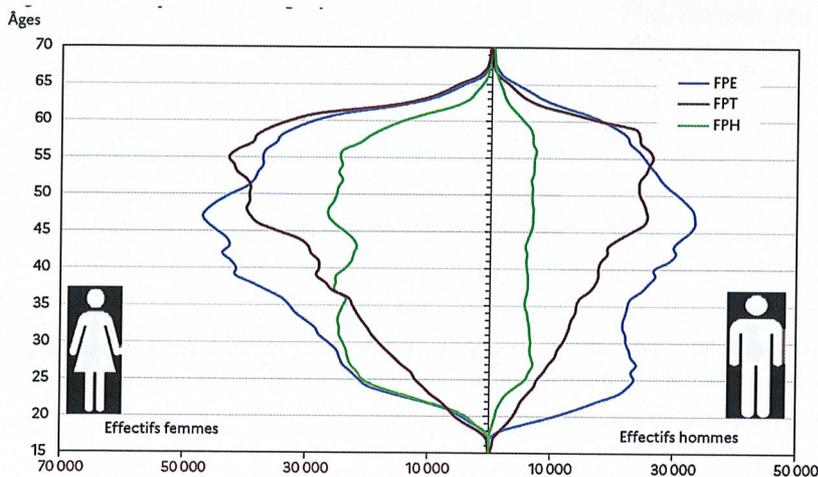
au niveau des hommes, 50% des agents ont atteint l'âge de 50 ans, tandis que pour cette même classe d'âge, cela concerne seulement 38% des femmes.

Les agents féminins affichent un âge moyen inférieur de 2 ans par rapport à celui des agents masculins (45 ans contre 47 ans), l'âge médian affiche également un écart important, il atteint 49 ans ½ chez les hommes.

Cette différence s'explique par la part importante de femmes contractuelles de moins de 30 ans dans les services éducation et culture.

Si on compare uniquement les agents fonctionnaires, la moyenne d'âge est la même pour les femmes et les hommes : 49 ans.

Pyramide des âges par dans les 3 versants de la fonction publique au 31 décembre 2019



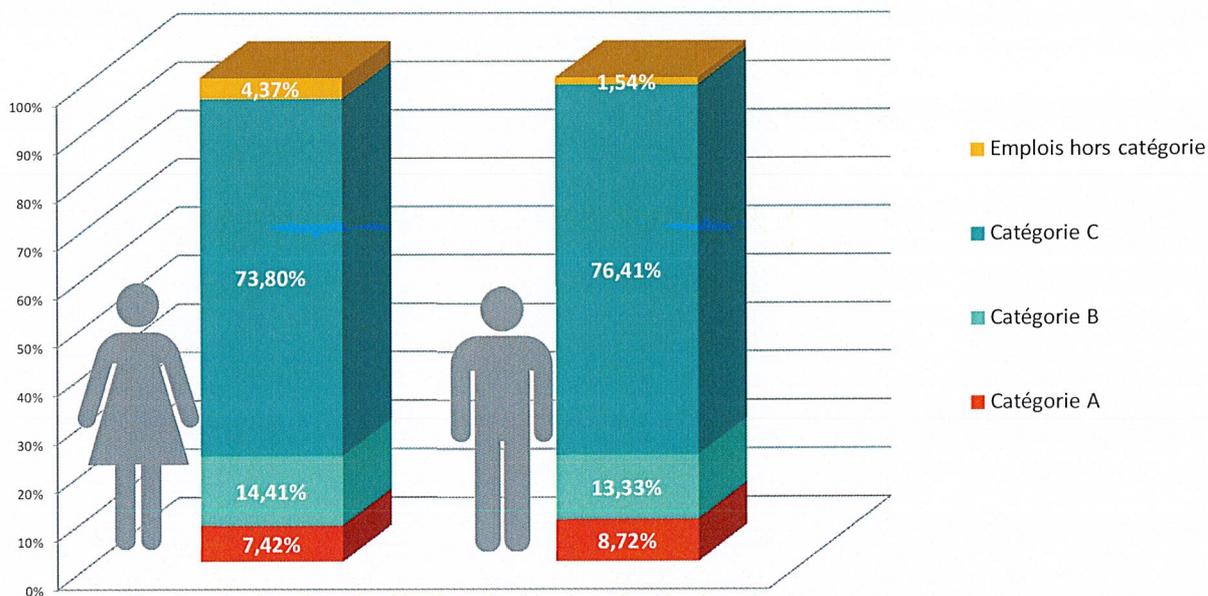
Source : Siasp, Insee. Traitement DGAPP - SDessi.

Effectif par catégories

Répartition de l'effectif par catégories et par sexe

Catégories	Femmes	Hommes	Ensemble
A	17	17	34
B	33	26	59
C	169	149	318
Emplois hors catégorie	10	3	13
Total	229	195	424

Répartition de l'effectif par catégories et par sexe



A la ville de Dax on constate que les postes de catégorie A sont occupés par autant de femmes que d'hommes. Toutefois, quand on regarde la structure des agents féminins et masculins par catégories, les femmes sont moins représentées que les hommes en catégorie A et en catégorie C.

Elles sont plus représentées que les hommes en catégorie B et dans les emplois aidés (hors catégorie).

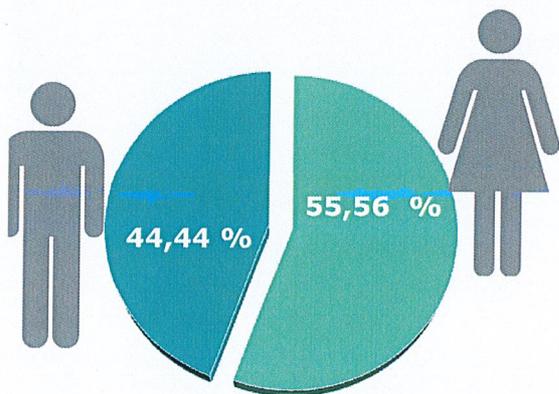
Il est à noter que la ville de Dax compte une représentation des agents de catégorie A et B moindre par rapport à la situation nationale habituelle, puisque les emplois des services ressources (informatique, ressource humaine, finances et comptabilité, juridique) sont mutualisés avec ceux de la communauté d'agglomération qui emploie ces agents.

Effectif des emplois d'encadrement supérieur, de direction et de responsable de service

Répartition de l'effectif sur les emplois fonctionnels, les emplois de direction et les postes de responsable de service ou d'adjoint au responsable

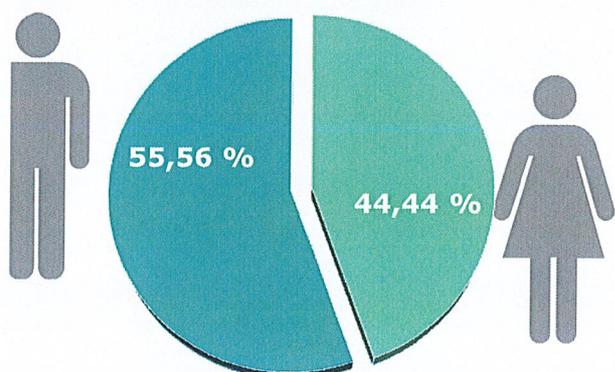
	Femmes	Hommes	Ensemble
Emplois fonctionnels	/	1	1
Postes de direction	6	2	8
Sous total emplois d'encadrement supérieur et de direction	6	3	9
Postes de responsables de service ou d'adjoints	4	5	9
TOTAL	10	8	18

Répartition sur la totalité des postes en emplois fonctionnels, de direction, de responsable et d'adjoint

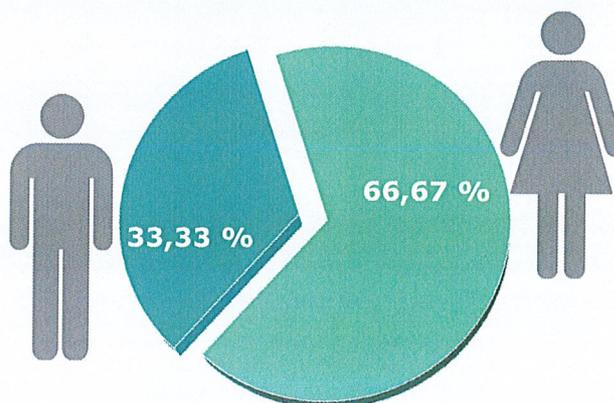


A la ville de Dax le poste de DGS est occupé par un homme, mais sur l'ensemble des emplois de direction, d'encadrement supérieur et de responsable de service, les femmes sont plus nombreuses que les hommes.

Répartition des responsables de services : adjoints



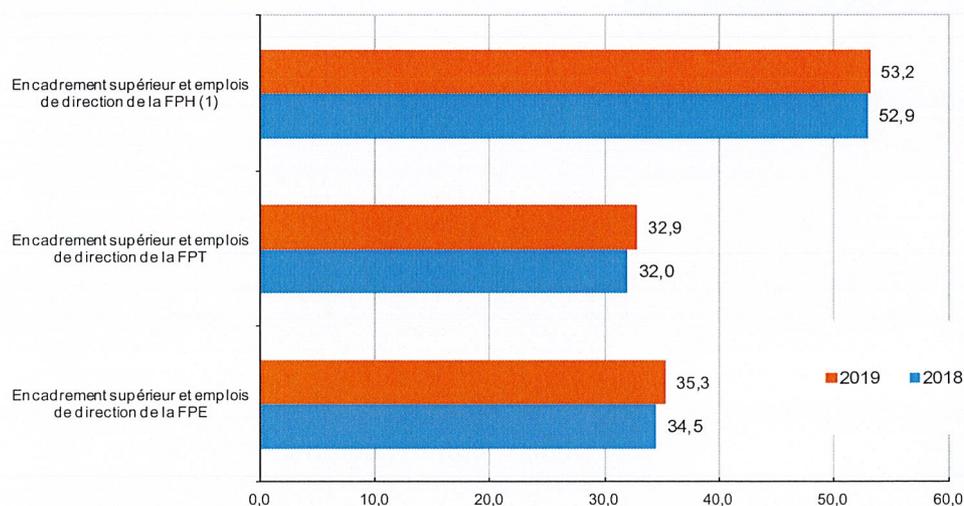
Répartition des emplois d'encadrement supérieur et de direction



Au niveau des postes de responsable de service et d'adjoint au directeur, il y a un peu plus d'hommes (55,5% que de femmes, mais ces dernières sont nettement plus nombreuses (66%) sur les postes de direction de pôles.

Par rapport à la moyenne nationale, les femmes sont mieux représentées sur les emplois d'encadrement supérieur à la ville de Dax (66% contre 33% en moyenne nationale 2019).

Part des femmes dans les emplois et corps d'encadrement supérieur ou de direction (ESD) dans les trois versants de la fonction publique au 31 décembre 2019

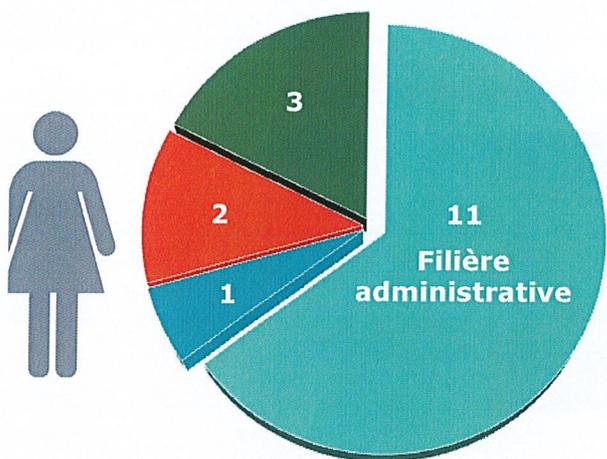


Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Répartition des emplois de catégorie A par filières

Filières	Femmes	Hommes	Ensemble
Administrative	11	6	17
Technique	1	3	4
Culturelle	2	7	9
Médico-sociale	3	/	3
Hors filière	/	1	1
Total	17	17	34

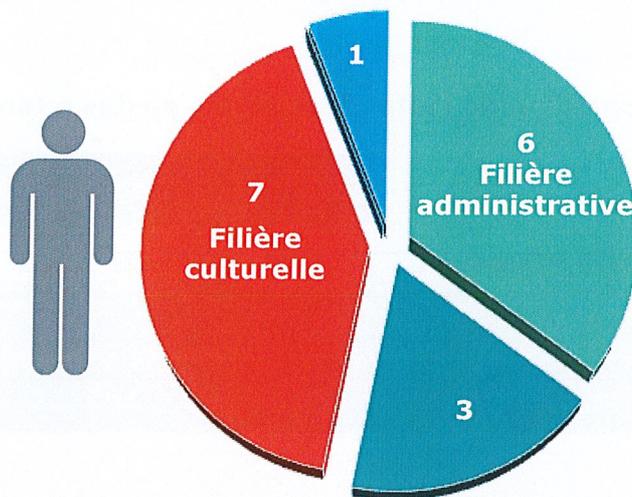
Répartition des femmes en catégorie A par filières



■ Filière administrative

■ Filière technique

Répartition des hommes en catégorie A par filières



■ Filière culturelle

■ Hors filière

■ Filière médico-sociale

au niveau des emplois de catégorie A, les femmes sont aussi nombreuses que les hommes, alors qu'elles représentent 54% de l'effectif total de la ville.

Les femmes sur des postes en catégorie A sont très majoritairement employées dans la filière administrative, tandis que les hommes de cette catégorie sont plus nombreux dans les filières technique et culturelle. Ils sont absents de la filière médico-sociale.

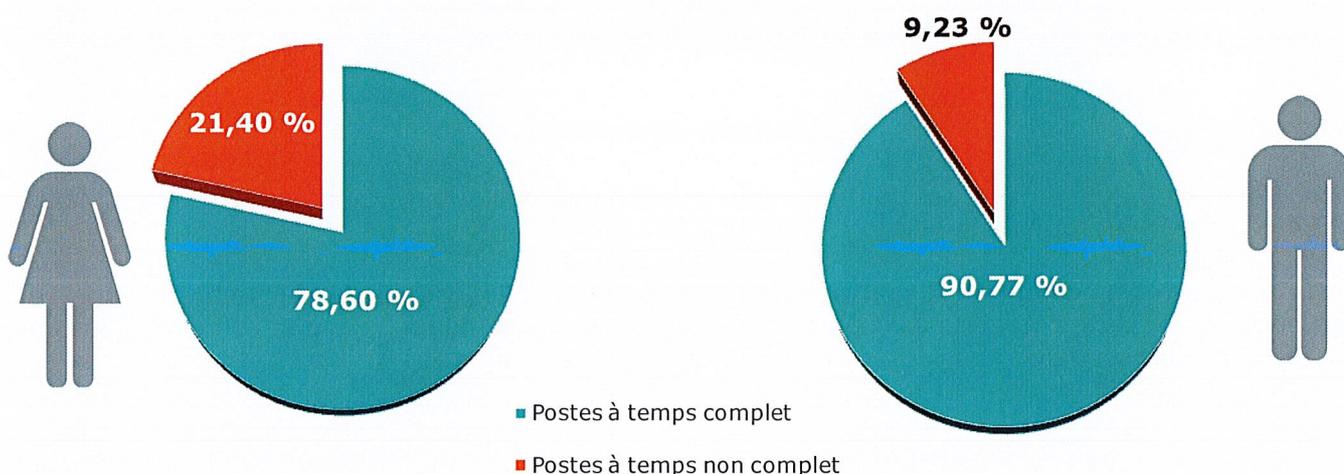
Effectif selon le temps de travail

Les postes à temps complet et à temps non complet

Répartition de l'effectif selon les postes à temps complet et à temps non complet

	Femmes	Hommes	Ensemble	%
Temps complet	180	177	357	84,20 %
Temps non complet	49	18	67	15,80 %
Total	229	195	424	100%

Répartition des postes selon le temps de travail



Les postes à temps non complet représentent près de 16% des postes.

Ils sont majoritairement occupés par des femmes car ils se trouvent au niveau des services éducation et culture (musée, Atrium).

Les postes à temps partiel

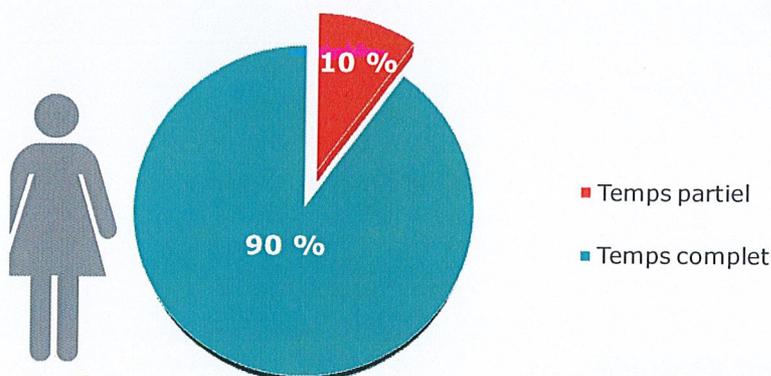
A la différence du temps non complet, lié à la quotité de travail du poste, le temps partiel est sollicité par les agents qui souhaitent réduire leur durée de travail.

Les agents sur des postes à temps non complet ne sont pas comptabilisés dans le tableau qui suit, relatif au temps partiel.

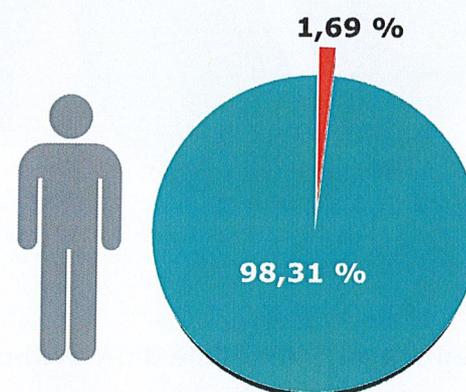
Répartition de l'effectif selon les postes à temps partiel

Catégories	Temps	Femmes	Hommes
Catégorie A	Temps partiel	1	/
	Temps complet	16	14
	Total	17	14
Catégorie B	Temps partiel	3	/
	Temps complet	27	19
	Total	30	19
Catégorie C	Temps partiel	14	3
	Temps complet	117	139
	Total	131	142
Hors catégorie	Temps partiel	/	/
	Temps complet	2	2
	Total	2	2
Total toutes catégories	Temps partiel	18	3
	Temps complet	162	174
	Total	180	177

Le temps partiel chez les femmes



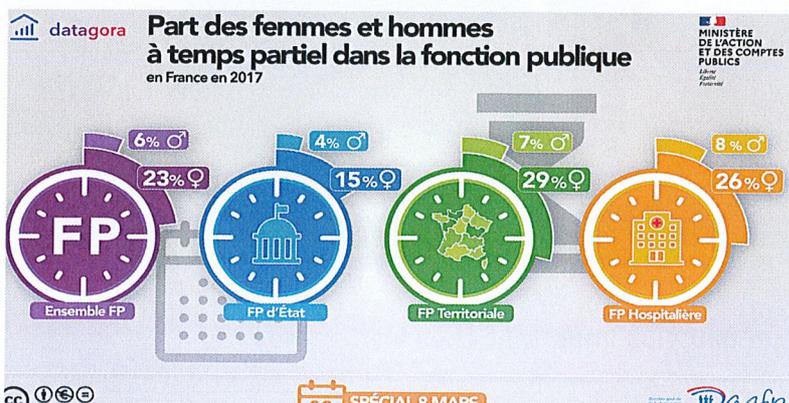
Le temps partiel chez les hommes



Le temps partiel reste le plus important chez les femmes.

En effet, seulement 3 hommes sur 177 sont à temps partiel, en diminution par rapport à 2020.

Si on cumule les postes à temps non complet et les temps partiel, 29% des femmes et près de 11% des hommes qui travaillent à la ville de Dax ne sont pas à temps complet.

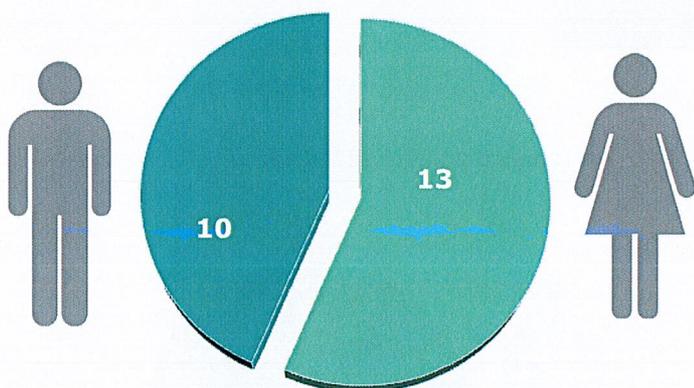


Répartition des avancements de grade et des promotions internes chez les fonctionnaires

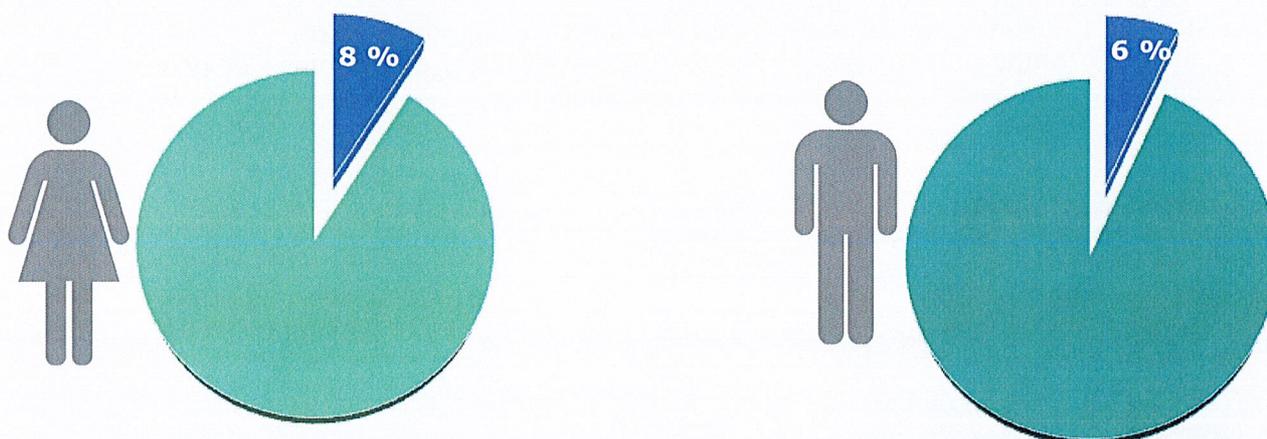
Répartition des avancements de grade

	Femmes			Hommes		
	Total	Nombre avancements	%	Total	Nombre avancements	%
Catégorie A	16	1	6 %	13	/	0 %
Catégorie B	27	/	0 %	19	2	11 %
Catégorie C	125	12	10 %	133	8	6 %
Ensemble	168	13	8 %	165	10	6 %

Les agents ayant bénéficié d'un avancement de grade en 2021



Part des agents ayant bénéficié d'un avancement de grade

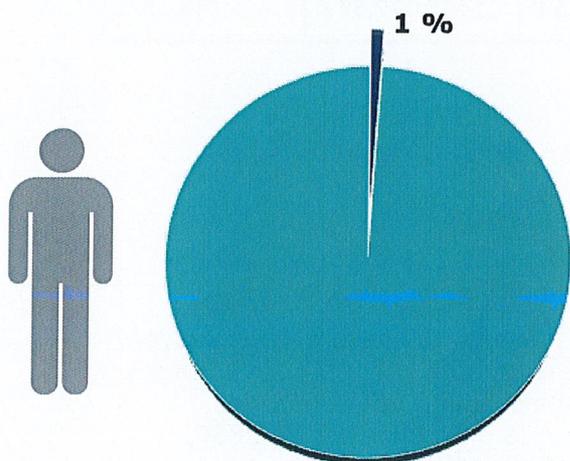


En 2021 le nombre d'avancements de grades a été un peu plus important chez les femmes.

Répartition des promotions internes

	Femmes			Hommes		
	Total	Nombre promotions	%	Total	Nombre promotions	%
Catégorie A	16			13		
Catégorie B	27			19		
Catégorie C	125			133	1	1 %
Ensemble	168	0	0 %	165	10	1 %

Part des agents ayant bénéficié d'une promotion interne chez les hommes



En 2021 il y a eu une seule promotion interne, pour 1 homme de catégorie C.

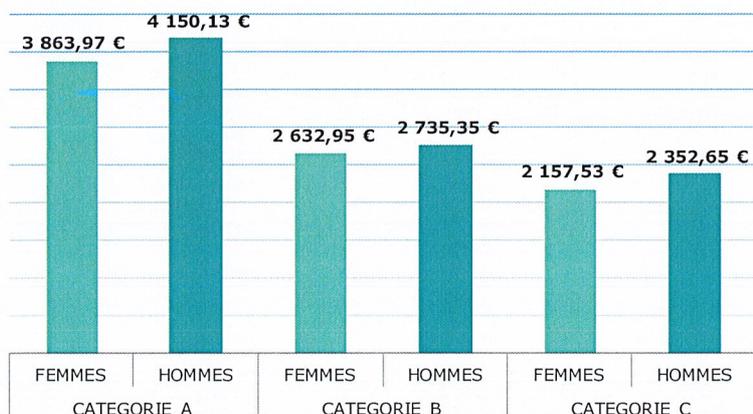
Effectif selon la rémunération des agents fonctionnaires et contractuels

Salaire brut moyen et part des primes dans la rémunération

Agents fonctionnaires

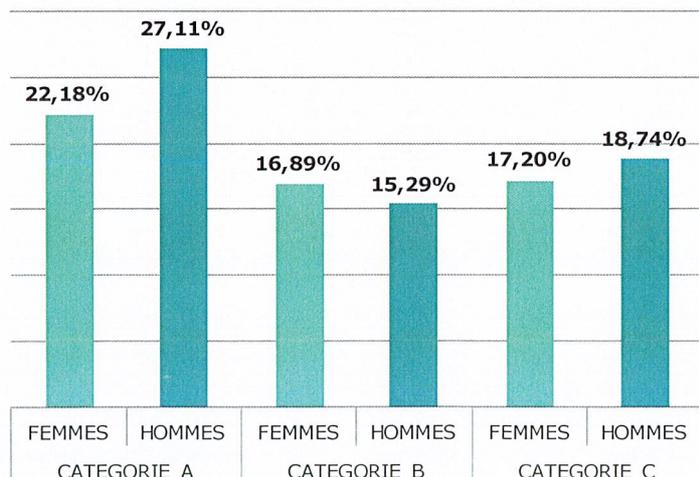
		Rémunération annuelle brute	Nombre ETP	Salaire brut moyen ANNUEL/ETP	Montant brut de primes	Part des primes dans la rémunération
CATEGORIE A	FEMMES	730 754,05 €	15,76	46 367,64 €	162 046,29 €	22,18 %
	HOMMES	591 642,80 €	11,88	49 801,58 €	160 381,08 €	27,11 %
CATEGORIE B	FEMMES	839 173,34 €	26,56	31 595,38 €	141 764,65 €	16,89 %
	HOMMES	615 125,90 €	18,74	32 824,22 €	94 073,83 €	15,29 %
CATEGORIE C	FEMMES	3 333 637,66 €	128,76	25 890,32 €	573 233,28 €	17,20 %
	HOMMES	3 882 712,89 €	137,53	28 231,75 €	727 673,46 €	18,74 %
		9 993 046,64 €	339,23	29 458,03 €	1 859 172,59 €	18,60 %

Salaire brut moyen MENSUEL par ETP des fonctionnaires



Les écarts de salaire brut moyen mensuel sont en faveur des hommes dans chacune des catégories. En A la différence est de 286€, en B de 102€ et en C de 195€.

Part des primes dans la rémunération des fonctionnaires



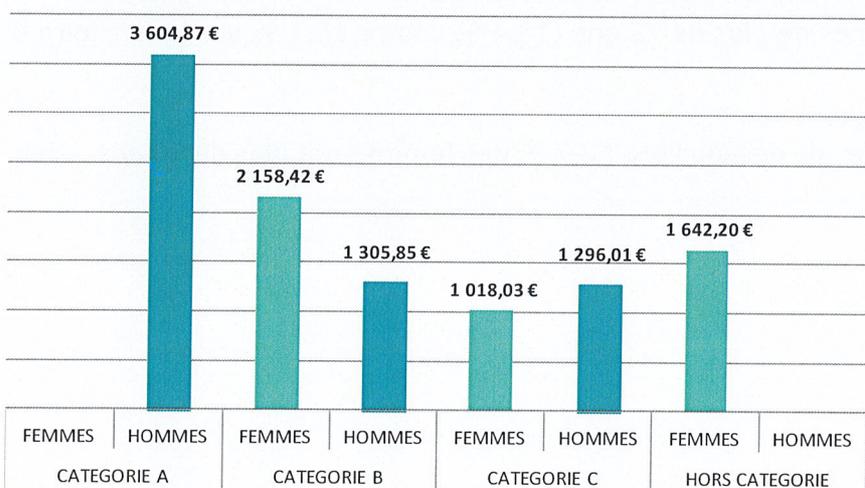
Les écarts de salaire sont liés au régime indemnitaire. Les hommes de catégorie A et C ont un régime indemnitaire qui représente une plus grande part de la rémunération brute que les femmes de ces mêmes catégories.

Salaire brut moyen et part des primes dans la rémunération

Agents contractuels

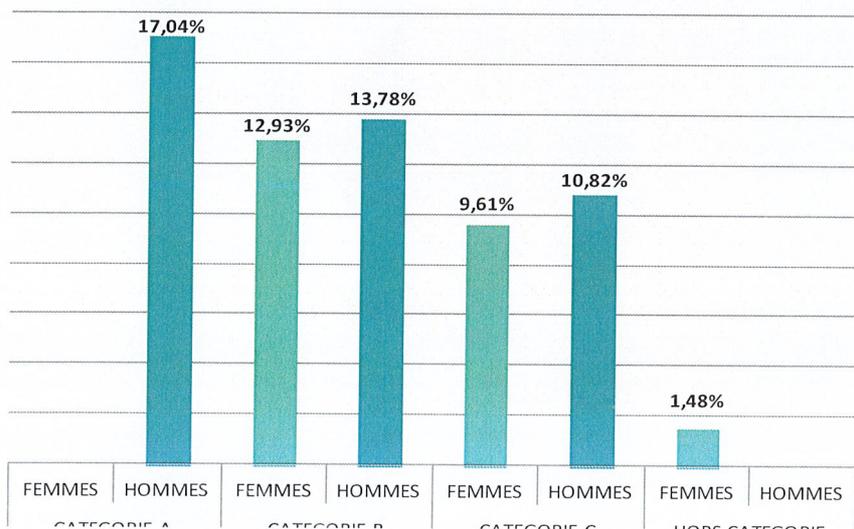
		Rémunération annuelle brute	Nombre ETP	Salaire brut moyen ANNUEL/ETP	Montant brut de primes	Part des primes dans la rémunération
CATEGORIE A	FEMMES	Données non communicables en raison du nombre d'agents concernés.				
	HOMMES	150 106,87 €	3,47	43 258,46 €	25 578,88 €	17,04 %
CATEGORIE B	FEMMES	89 358,79 €	3,45	25 901,10 €	11 553,52 €	12,93 %
	HOMMES	63 777,61 €	4,07	15 670,17 €	8 789,02 €	13,78 %
CATEGORIE C	FEMMES	402 649,55 €	32,96	12 216,31 €	38 680,47 €	9,61 %
	HOMMES	251 632,89 €	16,18	15 552,09 €	27 226,97 €	10,82 %
HORS CATEGORIE	FEMMES	102 276,51 €	5,19	19 706,46 €	1 515,03 €	1,48 %
	HOMMES	Données non communicables en raison du nombre d'agents concernés.				
		1 059 802,22 €	65,32	132 304,60 €	113 343,89 €	10,69 %

Salaire brut moyen MENSUEL par ETP des contractuels



Les hommes recrutés par voie contractuelle sur des emplois de catégorie B ont moins d'ancienneté et par conséquent une base indiciaire inférieure à celle des femmes contractuelles en B.

Part des primes dans la rémunération des contractuels



En catégorie C, le régime indemnitaire représente moins de 3% du salaire brut, étant donné que de très nombreux contractuels saisonniers rémunérés dans ce groupe n'ont pas de régime indemnitaire.

3- Les ressources humaines de la ville de Dax

Source : Portrait de territoire INSEE 2021 - recensement de la population 2018

● Population

Sur 20 762 habitants, 55 % sont des femmes.

- ▶ 55 % de femmes et 45 % d'hommes.

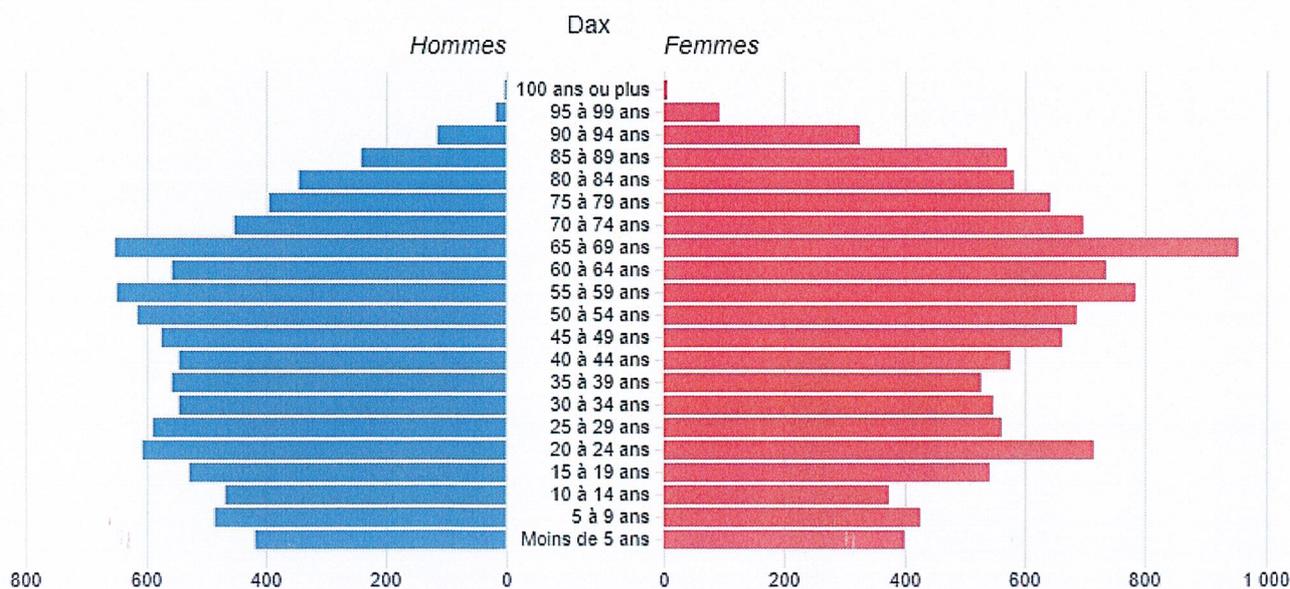
La prédominance des femmes est plus marquée sur la ville de Dax que sur le territoire de la communauté d'agglomération (55 % contre 52,8 %).

- ▶ 40,3 % des femmes ont 60 ans et plus, contre 29,7% des hommes.

▶ L'écart se creuse à partir de 75 ans : la présence des établissements d'accueil et de services aux personnes âgées explique cette forte proportion de femmes de plus de 75 ans (19,4 % contre 15,7 % sur le territoire de Grand Dax).

▶ La durée de vie est également un des critères de déséquilibre : 3,7 % des femmes ont plus de 90 ans, contre 1,4 % des hommes.

▶ Pyramide des âges



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2018

Population par sexe et âge

HOMMES

	Nombre		%	
	Dax	CA du Grand Dax	Dax	CA du Grand Dax
0 à 14 ans	1 368	4 275	14,6	16,4
15 à 29 ans	1 722	4 200	18,4	16,1
30 à 44 ans	1 645	4 395	17,6	16,8
45 à 59 ans	1 835	5 536	19,6	21,2
60 à 74 ans	1 660	5 058	17,8	19,4
75 à 89 ans	983	2 394	10,5	9,2
90 ans ou plus	135	245	1,4	0,9
Total	9 347	26 103	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2018

FEMMES

	Nombre		%	
	Dax	CA du Grand Dax	Dax	CA du Grand Dax
0 à 14 ans	1 203	3 771	10,5	12,9
15 à 29 ans	1 818	3 991	15,9	13,7
30 à 44 ans	1 653	4 635	14,5	15,9
45 à 59 ans	2 134	6 017	18,7	20,6
60 à 74 ans	2 387	6 241	20,9	21,4
75 à 89 ans	1 796	3 792	15,7	13,0
90 ans ou plus	425	783	3,7	2,7
Total	11 415	29 229	100,0	100,0

2008 2013 **2018**

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2018

● Composition des familles :

82% des familles monoparentales sont composées de femmes avec enfants.

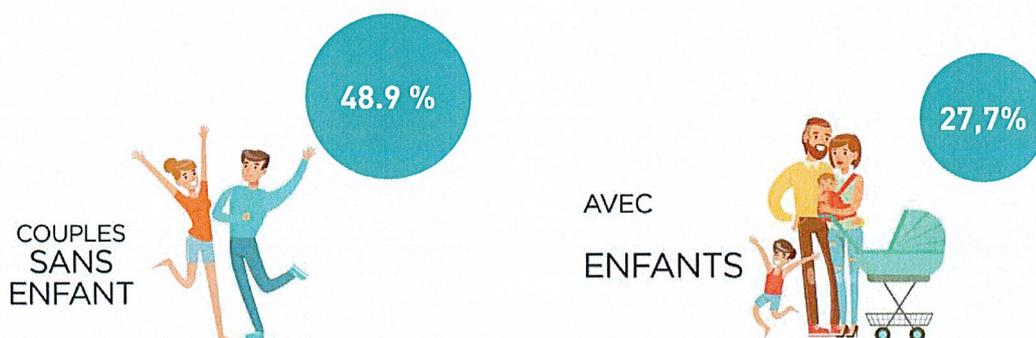
- ▶ Les femmes continuent dans la majorité des cas d'avoir la charge de leurs enfants. Elles sont beaucoup plus nombreuses en tant que famille monoparentale en ville (19,3 % des familles) que sur le territoire de la communauté d'agglomération (13,8 %).
- ▶ Les couples avec enfants sont plus nombreux en proportion sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération. Ils sont moins présents en ville (coût de l'immobilier et manque de jardins).

▶ Part des familles selon leur composition

	Nombre		%	
	Dax	CA du Grand Dax	Dax	CA du Grand Dax
Couples avec enfant(s)	1 395	5 122	27,7	33,4
Hommes seuls avec enfant(s)	212	480	4,2	3,1
Femmes seules avec enfant(s)	973	2 113	19,3	13,8
Couples sans enfant	2 465	7 643	48,9	49,8
Total	5 045	15 357	100,0	100,0

2008 2013 **2018**

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2018

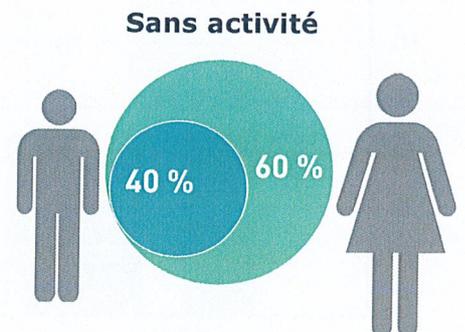
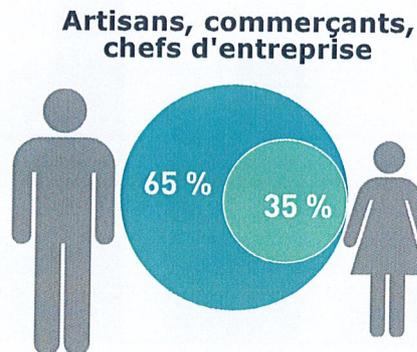
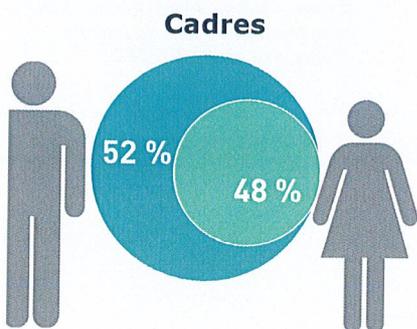
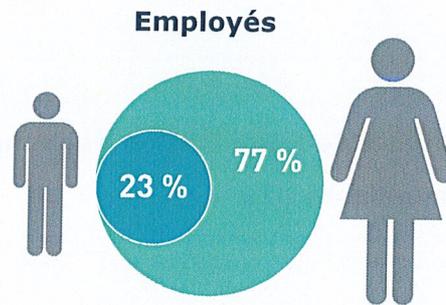
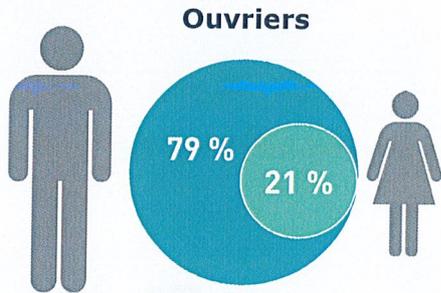


1 Répartition socio-professionnelle

Les femmes majoritairement employées, retraitées ou sans activité

Répartition socio-professionnelle de la population de plus de 15 ans

	Femmes	Hommes	Part des femmes (en %)
Agriculteurs exploitants	10	21	32
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	211	394	35
Cadres et professions intellectuelles supérieures	420	455	48
Professions intermédiaires	1 007	883	53
Employés	2 402	715	77
Ouvriers	470	1 797	21
Retraités	3 982	2 606	60
Autres sans activité professionnelle	1 709	1 119	60



À Dax les standards habituels sont présents : les femmes sont majoritaires chez les employés, les hommes majoritaires chez les ouvriers. Elles sont aussi plus nombreuses que les hommes à ne pas avoir d'activité professionnelle.

● Féminisation des emplois du territoire

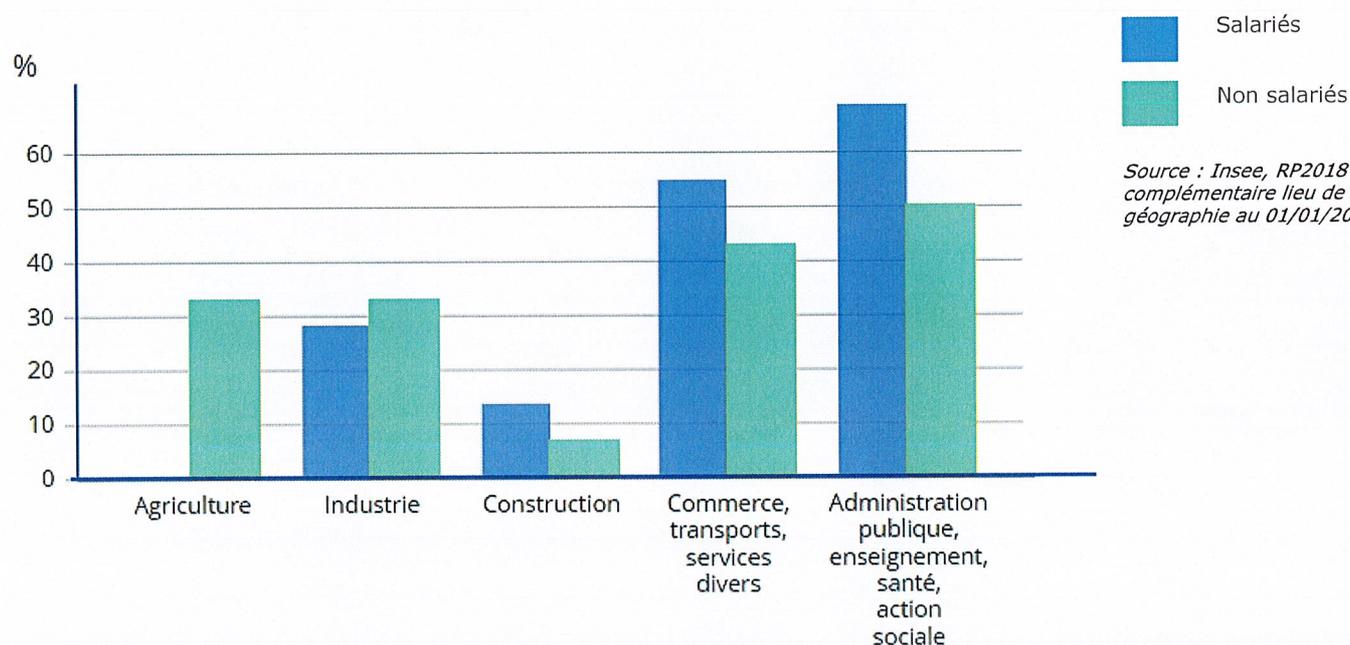
► Les femmes sont bien plus présentes dans le secteur tertiaire, car la ville de Dax offre de nombreux emplois dans ce secteur.

► Taux de féminisation des emplois par statut et secteur d'activité

	Salariées (%)		Non salariées (%)	
	Dax	CA du Grand Dax	Dax	CA du Grand Dax
Ensemble	57,6	56,1	40,2	38,6
Agriculture	0,0	25,7	32,8	26,1
Industrie	28,5	28,0	33,0	29,2
Construction	13,6	15,4	6,8	7,6
Commerce, transports, services divers	55,2	52,8	43,2	42,4
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	68,9	69,9	50,3	55,0

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire lieu de travail - 2018

► Graphique du taux de féminisation des emplois par statut et secteur d'activité en 2018 sur la ville de Dax



Source : Insee, RP2018 exploitation complémentaire lieu de travail, géographie au 01/01/2021

Statut et condition d'emploi

Statut et condition d'emploi des plus de 15 ans

- les femmes sont majoritairement salariées, et dans la fonction publique.

FEMMES

Indicateurs	Dax	CA du Grand Dax
Salariées	3 274	9 250
- Titulaires de la fonction publique et CDI	2 457	7 381
- Contrat à durée déterminée	627	1 463
- Intérim	45	94
- Emplois aidés	80	150
- Apprentissage - Stage	64	162
Non salariées	413	1 150
- Indépendants	287	792
- Employeurs	126	346
- Aides familiaux	0	12

HOMMES

Indicateurs	Dax	CA du Grand Dax
Salariés	2 872	8 706
- Titulaires de la fonction publique et CDI	2 172	7 141
- Contrat à durée déterminée	342	826
- Intérim	211	401
- Emplois aidés	30	55
- Apprentissage - Stage	118	283
Non salariés	539	1 748
- Indépendants	270	938
- Employeurs	266	805
- Aides familiaux	3	5

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2018

- Les femmes sont plus présentes que les hommes dans les emplois salariés, dans les postes permanents (fonctionnaires et CDI) de la fonction publique, mais aussi dans les emplois à durée déterminée.
- Les hommes sont plus nombreux à pratiquer l'intérim et l'apprentissage. Plus représentés dans les non-salariés, les hommes sont plus souvent des employeurs que les femmes.

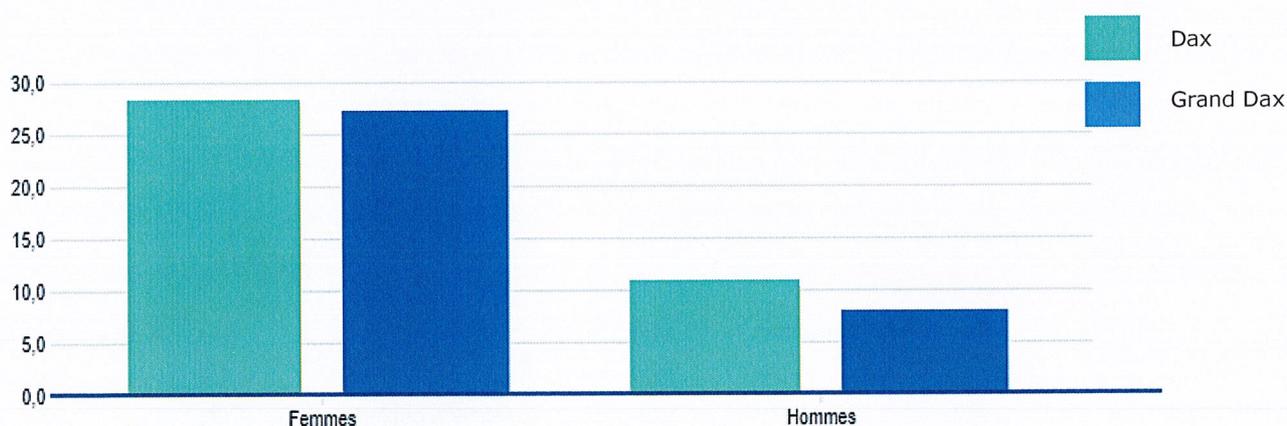
Temps de travail

Répartition des salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2018

	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
Ensemble	2 827	9,6	3 187	26,9
15 à 24 ans	376	21,4	364	33,3
25 à 54 ans	2 079	7,9	2 179	23,5
55 à 64 ans	372	7,2	644	34,5

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021

► Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe



Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021

● Chômage

► Taux de chômage (au sens du recensement) par sexe et âge

	Taux de chômage des femmes (%)		Taux de chômage des hommes (%)	
	Dax	CA du Grand Dax	Dax	CA du Grand Dax
Ensemble	19,9	16,0	21,3	14,7
15 à 24 ans	37,3	34,0	33,5	29,8
25 à 54 ans	18,8	14,7	19,2	12,7
55 à 64 ans	11,0	10,9	19,7	12,0

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2018

► Le chômage concerne avant tout les moins de 25 ans et il est sur cette tranche d'âge très supérieur chez les femmes.

► Il est cependant à noter que sur l'ensemble, le taux est supérieur chez les hommes, ainsi que pour les tranches d'âges au-delà de 25 ans.

Rémunération

Salaire net horaire moyen (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2019

	Ensemble	Femmes	Hommes
Ensemble	12,7	11,7	13,4
Cadres*	23,7	20,6	25,5
Professions intermédiaires	14,4	13,9	14,9
Employés	10,5	10,2	11,1
Ouvriers	11,0	9,4	11,3

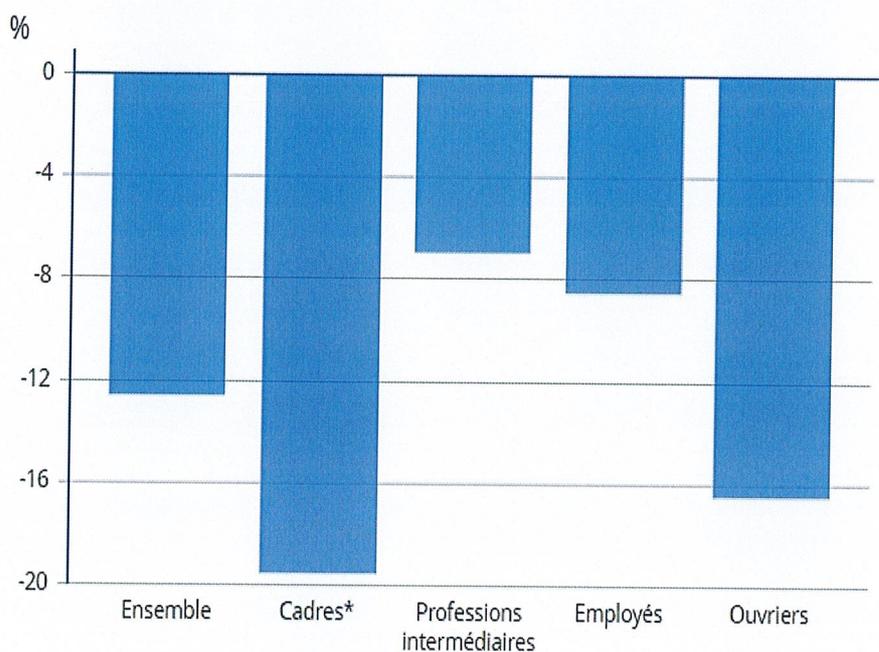
* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés.

Champ : Secteur privé et entreprises publiques hors agriculture, catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année.

Source : Insee, Bases Tous salariés, fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2021.

Dans chaque catégorie socio-professionnelle, on note un écart en faveur des hommes.

Écart de salaire net horaire moyen entre les femmes et les hommes selon la catégorie socioprofessionnelle en 2019

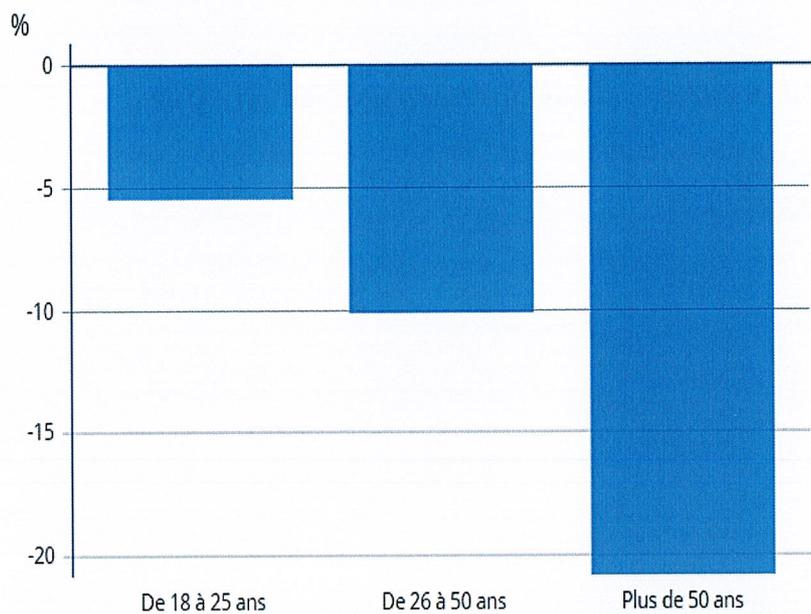


* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés.

Champ : Secteur privé et entreprises publiques hors agriculture, catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année.

Source : Insee, Bases Tous salariés, fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2021.

► Écart de salaire net horaire moyen entre les femmes et les hommes selon l'âge en 2019



Champ : Secteur privé et entreprises publiques hors agriculture.

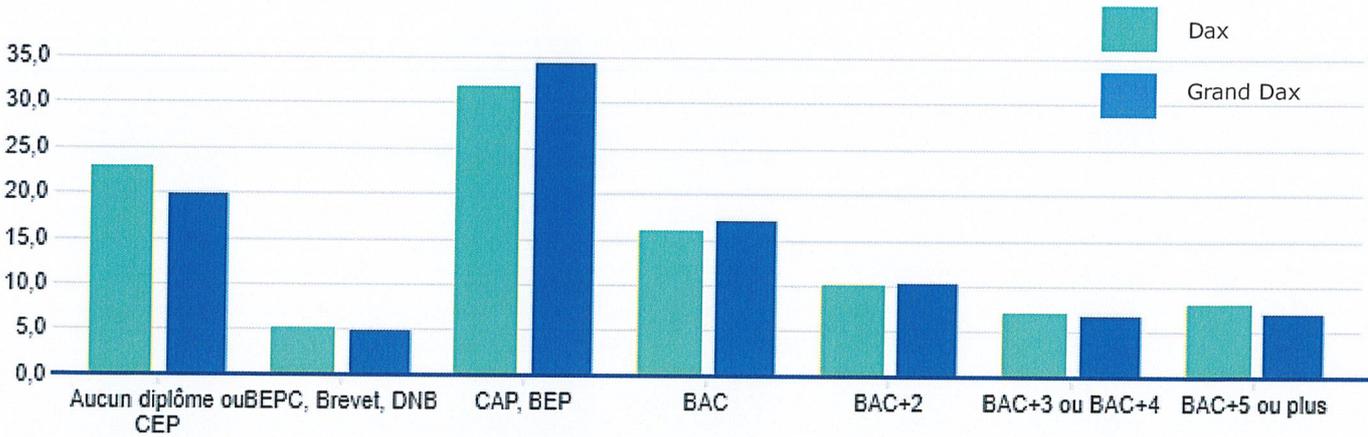
Source : Insee, Bases Tous salariés, fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2021.

► Au niveau des tranches d'âge, l'écart augmente avec l'âge de façon marquée, pour atteindre plus de 20% de différence à partir de 50 ans.

Qualification

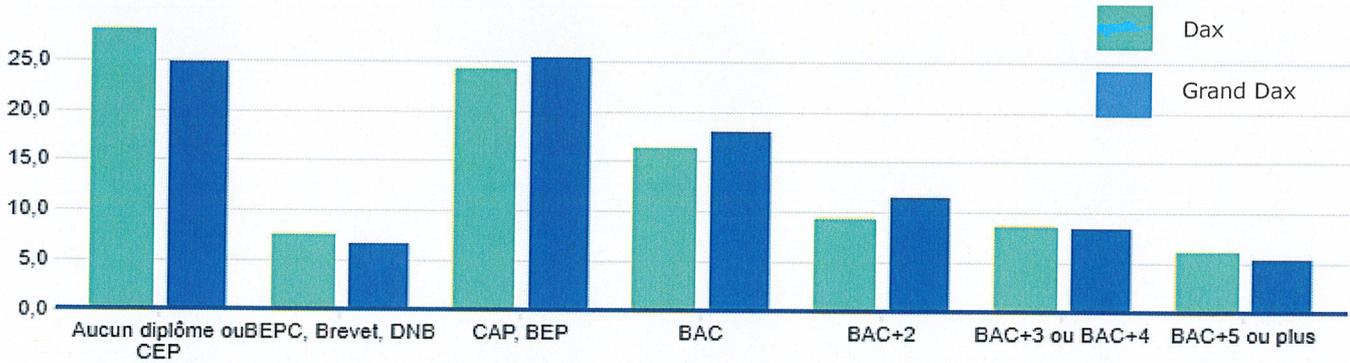
Diplômes le plus élevé des hommes et des femmes non scolarisés de 15 ans ou plus.

HOMMES



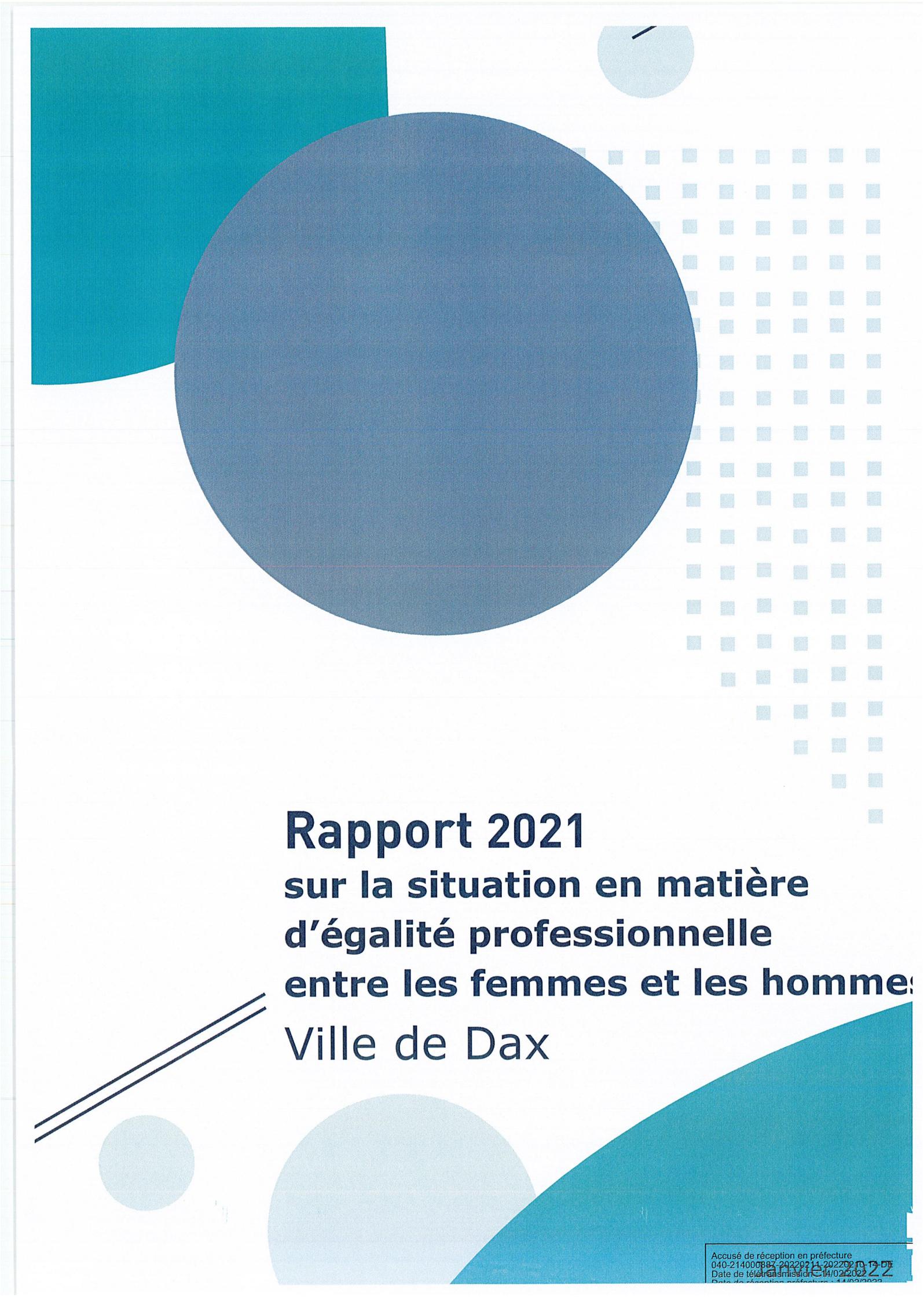
Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2018

FEMMES



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2018

- Les femmes sont plus nombreuses à n'avoir aucun diplôme : 30% contre 24,5% des hommes.
- Elles sont également plus nombreuses en proportion que les hommes sur les qualifications de bac+3 et bac+4.



Rapport 2021 **sur la situation en matière** **d'égalité professionnelle** **entre les femmes et les hommes** **Ville de Dax**